

BUDGETS PRIMITIFS 2018

Rapport de présentation des budgets primitifs
Poher communauté – budget principal et budgets annexes

Commission des finances
01/03/2018



TABLE DES MATIERES

BUDGET PRINCIPAL

- A. La reprise des résultats
- B. La présentation générale du budget
- C. Les dépenses de fonctionnement
 - 1. Chapitre 11 – Charges à caractère général
 - 2. Chapitre 012 – Charges de personnel
 - 3. Chapitre 014 – Atténuations de produits
 - 4. Chapitre 65 – Autres charges de gestion courante
 - 5. Chapitre 66 – Charges financières
 - 6. Les autres chapitres
- D. Les recettes de fonctionnement
 - 1. Chapitre 013 – Atténuations de charges
 - 2. Chapitre 70 – Produits des services
 - 3. Chapitre 73 – Impôts et taxes
 - 4. Chapitre 74 – Dotations et participations
 - 5. Les autres chapitres
- E. La section d'investissement
 - 1. Les dépenses d'investissement
 - Les dépenses d'équipement
 - Les autres dépenses d'investissement
 - 2. Les recettes d'investissement
 - Chapitre 13 « Les subventions d'investissement »
 - Chapitre 16 « Emprunts et dettes assimilées »
 - Les autres dépenses d'investissement

BUDGET COLLECTE DES ORDURES MENAGERES

BUDGET TRANSPORT

BUDGET SPANC

BUDGET VOIRIE

BUDGET VORGIUM

BUDGET Z.A. DE METAIRIE NEUVE

BUDGET Z.A. DE KERVOUASDOUE OUEST

BUDGET Z.A. DE KERHERVE

BUDGET Z.A. DE KERGORVO

BUDGET PRINCIPAL

Le Débat d'Orientations Budgétaires (D.O.B.) qui s'est tenu le 15 février dernier a montré le haut niveau de contrainte qui pèse sur les finances des collectivités : réduction massive des dotations de l'Etat, décisions nationales qui augmentent mécaniquement nos dépenses (point d'indice des fonctionnaires, dispositif Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations, ...).

Il a également permis de définir les grandes orientations 2018 du budget principal, à savoir :

- renforcer et soutenir la dynamique économique,
- continuer à contenir les dépenses de fonctionnement,
- pas d'augmentation des taux de fiscalité (T.H. 9,97%, T.F.B. 2,5%, T.F.N.B. 2,16%, C.F.E. 24,13%),
- maîtriser le niveau d'endettement,
- réaliser un programme d'investissement ambitieux pour augmenter encore l'attractivité du territoire et répondre aux besoins des populations.

Ce budget primitif traduit de manière concrète l'ensemble de ces priorités politiques et ne transige pas sur le niveau et la qualité des services publics.

A. LA REPRISE DES RESULTATS DE 2017

A la clôture de l'exercice 2017, il est constaté

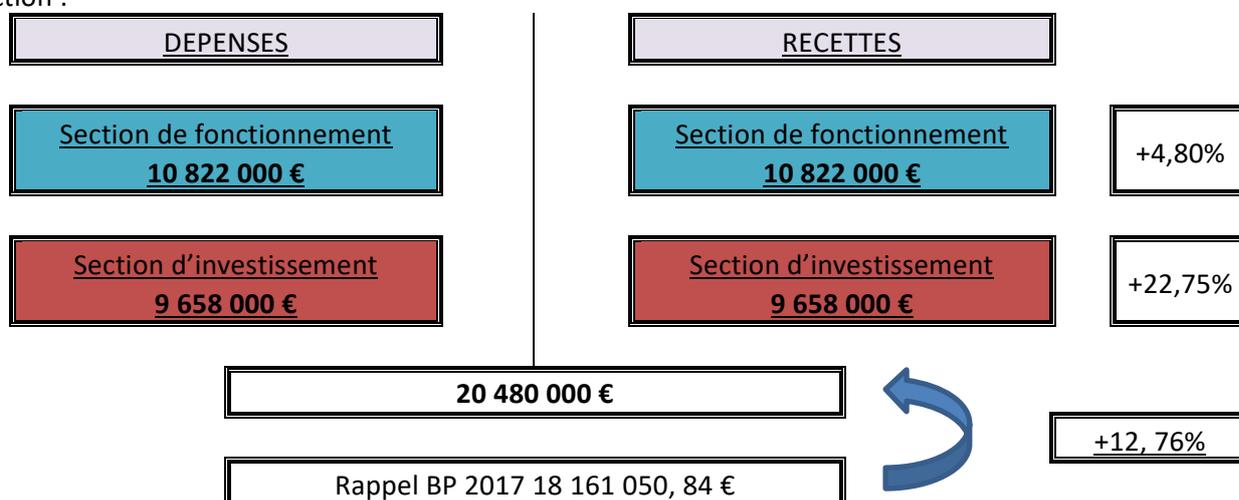
- un excédent de fonctionnement de 1 440 599,65 €, qu'il est proposé d'affecter en recettes à la section d'investissement à l'article R1068,
- un solde d'investissement négatif de 571 419,82 €, qu'il est proposé d'affecter en dépenses d'investissement à la section à l'article D001.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et recettes autorisées et prévues pour l'année 2018. Il est présenté avec la reprise des résultats 2017.

Budget principal	Restes à réaliser		Résultats à reporter
Fonctionnement			1 440 599, 65 €
Investissement	Dépenses	1 088 238, 48 €	- 571 419, 82 €
	Recettes	1 511 077, 04 €	

B. LA PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

Le budget primitif s'élève toutes sections confondues, à 20 480 000 € contre 18 161 050, 84 € au Budget primitif 2017 (BP+ BS + DM), ce qui représente une évolution de 12, 76%. L'équilibre du budget 2018 par section :



Les grandes masses du budget :

	DEPENSES	RECETTES	
FONCTIONNEMENT	Attributions compensation, dotation solidarité communautaire... 3 250 K€	Impôts et taxes 6 431 K€	
	Charges de personnel 2 986 K€	Dotations, subventions et participations 2 074 K€	
	Subventions, contributions, adhésions, indemnités élus... 1 586 K€	Produits des services du domaine, ventes diverses 1 719 K€	
	Charges à caractère général 1 307 K€	Autres produits de gestion courante 355 K€	
	Opérations comptables 395 K€	Remboursement des arrêts de travail 131 K€	
	Intérêts des emprunts 89 K€	Opérations comptables 56 K€	
	Autres dépenses 69 K€	Autres recettes 56 K€	
	Virement à la section d'investissement 1 140 K€		
INVESTISSEMENT	Déficit d'investissement reporté de 2017 571 K€	Virement de la section de fonctionnement 1 140 K€	Autofinancement 2 581 K€
	Dépenses d'équipement 5 917 K€	Excédent de fonctionnement capitalisé 1 441 K€	
	Avances budgets de zone 2 592 K€	Subventions d'investissement 1 832 K€	
	Capital de la dette 473 K€	Avances remboursables budgets de zone 1 784 K€	
	Autres dépenses 105 K€	Autres recettes 567 K€	
		Opérations comptables et produits de cessions 632 K€	
		Emprunt d'équilibre du budget 2 262 K€	

Les grandes masses du budget font apparaître clairement un autofinancement important de Poher communauté (2 581 K€) constitué du virement de la section de fonctionnement et de l'excédent de fonctionnement reporté de 2017.

On retrouve également les avances des budgets de zone dont la différence correspond à la contribution de la collectivité pour l'année en cours et l'emprunt d'équilibre du budget d'un montant de 2 262K€. Il faut rappeler ici que cet emprunt sert à équilibrer le budget et n'a pas vocation à être réalisé, ainsi en 2017 il avait été inscrit 2 649K€ et il n'y a pas eu besoin d'emprunter.

C. LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT					
CHAPITRE		BP 2017	CA 2017	BP 2018	Variation / au BP 2017 %
DEPENSES REELLES					
011	Charges à caractère général	1 435 389, 00 €	1 074 703, 51€	1 306 643, 00 €	-8,97 %
012	Charges de personnel	2 759 815, 00 €	2 677 779, 90 €	2 986 000, 00 €	+8,20 %
014	Atténuations de produits (AC et DSC)	3 222 349, 00 €	3 212 008, 90 €	3 250 013, 54 €	+0,86 %
022	Dépenses imprévues	-	-	50 000, 00 €	-
65	Autres charges de gestion courante	1 492 492, 00 €	1 492 490, 61 €	1 585 836, 95 €	+6,25 %
66	Charges financières (intérêts d'emprunt)	107 395, 00 €	87 134, 17 €	89 390, 46 €	-16,76 %
67	Charges exceptionnelles	12 700, 00 €	10 677, 42 €	8 500, 00 €	-33,07 %
023	Virement à la section d'investissement	814 368, 37 €	-	1 139 616, 05 €	
042	Opérations comptables dont la dotation aux amortissements	481 401, 00 €	517 550, 68 €	406 000, 00 €	-17, 95%
Total		10 325 909, 37 €	9 072 345, 19 €	10 822 000, 00 €	+4,80 %

1. Chapitre 11 – Charges à caractère général

Les charges à caractère général comprennent les fluides, les fournitures, prestations de services et impôts divers réglés par la collectivité. Il s'agit du principal poste de dépenses du budget communal.

Elles représentent 12, 07% du budget principal.

Par rapport à 2017, il est prévu une augmentation :

- des tarifs d'électricité (+1,6%) et de gaz (+6,9%) au 1^{er} février 2018, ces tarifs avaient déjà augmenté en 2017, +1,7% pour l'électricité et 1% pour le gaz le 1^{er} août 2017.

- des prix des carburants +7, 6 centimes par litre pour le diesel soit une hausse de 10% et plus 3,9 centimes par litre pour l'essence.

- des frais d'affranchissement car au 1er janvier, le timbre Poste rouge passe de 85 à 95 cts et le timbre vert de 73 à 80 cts.

Au compte 6226 « honoraires », il est prévu une augmentation de 43 879 € par rapport au CA 2017, cette augmentation correspond aux honoraires du cabinet mettant en place le pacte fiscal et financier, 54 000€ ont ainsi été prévus pour les deux phases de réalisation du pacte.

Au compte 6281 « concours divers », on constate une augmentation d'environ 18 000€, cette augmentation correspond en partie à l'augmentation des cotisations au pays C.O.B. (+4 199€) suite à la mise en œuvre de l'étude pour la réalisation du SCoT et au pays touristique (+11 494€) suite à l'adhésion à l'O.P.H.A.

Au compte 6283 « frais de nettoyage des locaux », il est prévu une augmentation de 6 360€ par rapport à 2017, soit un montant de 11 400€. Cette augmentation est relative au nettoyage des murs de la pépinière d'entreprises et au nettoyage des vitres et de la moquette de l'école de musique.

En règle générale, une grande partie des crédits inscrits sur les comptes du chapitre 011 est en diminution, dans un souci de réalisation d'économie, le chapitre 011 est ainsi en baisse de 129 000€ par rapport au BP 2017.

2. Chapitre 012 – Charges de personnel

Conformément à ce qui a été prévu lors du débat d'orientations budgétaire, il est prévu une augmentation des charges de personnel de 226 185 €, soit +8, 19% par rapport au BP 2017. Sous l'effet des compensations, le montant net de la masse salariale s'élève en réalité à 2 233 781 €.

Les facteurs d'augmentation 2018 externes à la collectivité sont le glissement vieillesse technicité et la modernisation des parcours professionnels, l'augmentation de la cotisation agent à la CNRACL (10, 56% au lieu de 10, 29 %) et de la CSG (+1, 7 point). Il faut noter que pour l'ensemble des agents publics (fonctionnaire et contractuels) la hausse de la CSG est compensée par la suppression de la contribution exceptionnelle solidarité (1%), de la cotisation maladie (0,75%), et la création d'une indemnité compensatrice.

Un autre facteur externe peut venir augmenter les charges de personnel, il s'agit du remplacement des agents en arrêts pour maladie ou accident du travail, une enveloppe de 30 000 € a été prévu à cet effet.

Les facteurs d'augmentation interne à la collectivité correspondent aux recrutements réalisés en 2017 et aux nouveaux recrutements qui pourraient être réalisés en 2018, à savoir :

- un médiateur culturel pour Vorgium pour 7 mois,
- une secrétaire de direction notamment responsable des assemblées (compensation de 50% de Carhaix)
- trois animateurs saisonniers pour Vorgium.

3. Chapitre 014 – Atténuations de produits

Ce chapitre est essentiellement composé des attributions de compensation (2 523 217€) et de la dotation de solidarité communautaire (504 979€) dont les montants sont inchangés par rapport à 2017.

On y trouve aussi la contribution au FPIC prévue en augmentation d'environ 34 900€ par rapport à 2017, soit un montant de 198 714 € et la contribution au redressement des finances publiques qui correspond à notre dotation négative soit 22 904 € en 2018 contre 19 771 € en 2017.

4. Chapitre 65 – Autres charges de gestion courante

Ce chapitre est composé des indemnités des élus (125 371 €), de la contribution aux S.D.I.S. des Cotes d'Armor et du Finistère (422 700 €), de la subvention au CIAS (73 100 €), de la subvention au budget transport (377 345, 49 €), des subventions aux associations (546 968, 46 €).

Il faut noter que la subvention au CIAS baisse de 32 478 € par rapport à 2017, cette baisse est due à

l'ajustement des subventions à la résidence autonomie (dont le compte administratif est excédentaire depuis plusieurs années) et au foyer des jeunes travailleurs. Parallèlement la subvention au CIAS augmente de 29 522 € et passe ainsi de 12 928 € à 42 450 € suite à l'augmentation des heures de mises à disposition de la directrice (+30 000 €).

Il sera proposé de revoir à la baisse ou à la hausse les montants des subventions au CIAS, à la résidence autonomie et au transport en fin d'année, afin à présenter lors des comptes administratifs 2018, les sections de fonctionnement de ces budgets en équilibre parfait. Ces budgets présentent en effet des sections de fonctionnement excédentaires sur leurs comptes administratifs 2017 de 2 914 € pour le C.I.A.S., 78 063 € pour la résidence autonomie et 92 572 € pour le transport. Les subventions versées par Poher communauté serviraient alors de subventions d'équilibre des sections de fonctionnement.

5. Chapitre 66 – Charges financières

Ce chapitre prévoit les intérêts de la dette (90 000 €), les intérêts courus non échus (6 826 €), les remboursements de cautions (6 217 €). Il faut noter que les intérêts de la dette intègre l'éventuel remboursement d'un nouvel emprunt de 1 500 000 € pour le très haut débit « internet Fibre optique » dont le montant des intérêts serait de 19 823 €. Nous reviendrons sur cet emprunt plus loin.

6. Les autres chapitres

- **Chapitre 022 – Dépenses imprévues** : il a été inscrit 50 000 €
- **Chapitre 023 – Virement à la section d'investissement** : il est de 1 169 616 € contre 814 368 € en 2017. Il correspond à une partie de notre autofinancement et sert à équilibrer les deux sections.
- **Chapitre 042 – Opérations d'ordre** : il comprend les opérations de cessions et la dotations aux amortissement

D. LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

RECETTES DE FONCTIONNEMENT					
CHAPITRE		BP 2017	CA 2017	BP 2018	Variation / au BP 2017 %
RECETTES REELLES					
002	Résultat de fonctionnement reporté	452 461, 12 €	452 461, 12 €	-	-
013	Atténuations de charges	59 700, 00 €	88 792, 56€	131 000, 00 €	-
70	Produits des services	1 456 358, 00 €	1 545 589, 19 €	1 719 200, 00 €	+18,04 %
73	Impôts et taxes	6 047 335, 00 €	6 317 918, 00 €	6 430 979, 00 €	+6,34 %
74	Dotations, subventions et participations	1 844 036, 00 €	1 624 366, 29 €	2 074 301, 00 €	+12,48 %
75	Autres produits de gestion courante	364 866, 25 €	363 990, 76 €	354 800, 00 €	-2,75 %
77	Produits exceptionnels divers	27 000, 00 €	65 220, 72 €	56 000, 00 €	-
042	Opérations comptables dont l'amortissement des subventions	74 153, 00 €	54 606, 20 €	55 720, 00 €	-
Total		10 325 909, 37 €	10 512 944, 84 €	10 822 000, 00 €	+4,80 %

1. Chapitre 013 – Atténuations de charges

Ce chapitre prévoit les remboursements par l'assurance statutaire et la caisse primaire d'assurance maladie des arrêts de travail des agents. Il est prévu en augmentation en 2018 (+71 300€) car des remboursements de 2017 sont attendus.

2. Chapitre 70 – Produits des services

Ce chapitre comprend :

- les redevances des services acquittées par les usagers (piscine, école de musique, cyberspace, ludothèque, aires d'accueil des gens du voyage) (968 600€ dont 451 000€ pour la piscine et 85 000€ pour l'école de musique),
- les redevances des travaux réalisés par Poher communauté au profit des communes membres (27 000 €),
- les remboursements des charges pour l'utilisation des bureaux de la Maison des Services Publics (16 000€),
- les prestations de la CAF pour l'aire d'accueil des gens du voyage (105 000 €),
- les remboursements des budgets annexes pour les mises à disposition de personnel (282 600 €),
- les remboursement du SIASC, de la ville de Carhaix, du CIAS et d'autres organismes pour la mise à disposition de personnel (425 000 €).

Il présente une variation de 18,04 % par rapport au BP 2017. Cette variation est due au remboursement par le budget annexe de Vorgium des frais de mise à disposition de personnel (101 600 €).

3. Chapitre 73 – Impôts et taxes

Produit de fiscalité directe locale	BP 2017	CA 2017	BP 2018
- Taxe d'Habitation (T.H.)	1 658 732, 00 €	1 658 732, 00 €	1 136 845, 00 €
- Taxes foncières (T.F.)	563 801, 00 €	563 801, 00 €	570 302, 00 €
- Cotisation foncière des entreprises (C.F.E.)	1 735 904, 00 €	1 909 911, 00 €	2 447 269, 00 €
- Cotisation sur la valeur ajoutée (C.V.A.E.)	788 488, 00 €	788 488, 00 €	855 833, 00 €
- Taxe sur les surfaces commerciales (TAScom)	307 230, 00 €	399 475, 00 €	402 671, 00 €
- Impôt sur les entreprises de réseau (I.F.E.R.)	71 242, 00 €	75 573, 00 €	76 178, 00 €
- F.N.G.I.R.	756 057, 00 €	756 057, 00 €	756 000, 00 €
- F.P.I.C.	165 881, 00 €	165 881, 00 €	165 881, 00 €
Total	6 047 335, 00 €	6 317 918, 00 €	6 430 979, 00 €

Ce chapitre tient compte du dégrèvement de taxe d'habitation mis en place à partir de 2018, ainsi le produit de taxe d'habitation est diminué de 500 000 € prévus désormais au chapitre 74 avec les dotations de compensation de l'état.

Le budget est construit en tenant compte d'une augmentation légale des bases de foncier et de taxe d'habitation de 1, 2% conformément à la loi de finance.

Le montant de C.V.A.E. notifié pour 2018 par les services fiscaux est de 855 833 €, la C.V.A.E. est due par les entreprises qui réalisent plus de 500 000€ de chiffre d'affaire H.T.

La TAScom est prévue avec une légère augmentation par rapport au compte administratif 2017 (+3 196€), elle était de 361 081 € en 2016. Elle est due par les commerces exploitant une surface de vente de plus de 400 m2 et réalisant un chiffre d'affaire H.T. de plus de 460 000 €.

L'I.F.E.R. est également prévu en augmentation de 605 €.

Le F.N.G.I.R. Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources permet de compenser les conséquences de la réforme de la taxe professionnelle et l'attribution du F.P.I.C., il devrait rester stable en 2018.

4. Chapitre 74 – Dotations et participations

Dotations et participations	BP 2017	CA 2017	BP 2018
- Dotation d'intercommunalité	-	-	-
- Dotation de compensation des groupements	905 117, 00 €	905 117, 00 €	886 898, 00 €
- Dotation de compensation taxe professionnelle	454 043, 00 €	454 043, 00 €	388 875, 00 €
- Dotation de compensation taxe d'habitation et taxes foncières	190 244, 00 €	190 244, 00 €	692 000, 00 €
- Dotation F.C.T.V.A. (dépenses d'entretien)		6 468, 29 €	5 000, 00 €
- Dotation de compensation C.F.E.	936, 00 €	1 280, 00 €	1 128, 00 €

Poher communauté ne bénéficiera toujours pas de dotation d'intercommunalité en 2018. Du fait de l'augmentation de son produit fiscal en 2017, son Coefficient d'Intégration Fiscale (C.I.F.) augmente et devrait avoir également pour effet de faire baisser le montant de sa dotation de compensation (18 219 €).

Pour la première fois, suite à la loi de finance, la compensation allouée en contrepartie de la suppression de la taxe professionnelle va diminuer pour les collectivités la percevant. En 2011, cette compensation avait été gravée dans le marbre. On peut donc douter dès aujourd'hui de l'avenir de la compensation du dégrèvement de la taxe d'habitation. Cette compensation est évaluée à 692 000 € pour 2018 dont 501 756 € pour la première phase de dégrèvement.

Le chapitre 74 comprend également des participations du département pour l'école de musique, la gestion des espaces naturels sensibles, le R.A.M. et le contrat éducatif local (94 400 €).

Ce chapitre augmente de 12, 48% par rapport à 2017 suite à la mise en place de la dotation de compensation de la taxe d'habitation.

5. Les autres chapitres

Le Chapitre 75 - Autres produits de gestion courante comprend principalement les revenus des immeubles (352 800 €).

Le chapitre 77 – Produits exceptionnels comprend les produits des cessions et autres produits exceptionnels.

E. LA SECTION D'INVESTISSEMENT

La section d'investissement totalise 9 658 000 €. Elle comprend :

- les propositions budgétaires correspondant aux dépenses et recettes nouvelles d'équipement.
- les restes à réaliser de l'exercice précédent (1 088 238, 48 € en dépenses et 1 511 077, 04 € en recettes).
- les résultats reportés de 2017 (869 179, 83 €)

1. LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Le montant des dépenses d'investissement augmente de 22, 75% en 2018 pour atteindre 9 658 000 € contre 7 835 141, 47 € en 2017. Les principales dépenses d'investissement sont les dépenses d'équipement.

➤ Les dépenses d'équipement

Les investissements structurants prévus en 2018 sont les suivants :

	Projets 2018 T.T.C.	Remarques
Très haut débit internet Fibre optique Total global de toute l'opération, 100% du territoire fibré 4 703 900 €	1 662 616 €	59 223 € en fonctionnement
VORGIUM (travaux et matériel) pour un total de 2 003 183€	1 497 378 €	1 362 209 € de subventions en 2018
Zones d'activités (avances et travaux) Métairie Neuve, Kervouasdoué Ouest, Kerhervé Est, Kergorvo	999 875 €	Avances et travaux
Maison de santé pluridisciplinaire (achat bâtiment et travaux)	334 600 €	
Maison des Services Au Public (M.S.A.P.)	324 000 €	161 000 € de subventions
Maintien du dernier commerce de Treffrin	234 000 €	133 000 € de subventions
P.L.H. Subventions en lien avec l'habitat	200 000 €	
Travaux de restructuration de la Maison de l'Enfance	170 000 €	
P.L.H. Aide à la construction acquisition	134 000 €	50% recettes des communes
Epicerie sociale	126 000 €	
Etudes préalables au transfert de l'eau et de l'assainissement	114 000 €	40 000 € de subventions en 2018
Signalisation dont une partie touristique	101 200 €	
Travaux d'accessibilité des bâtiments	91 200 €	
Fonds de concours aux communes membres	82 482 €	dont 61 482 € de reports
Etudes :		
Palais des sports (programmation)	85 000 €	
Diagnostic et désamiantage Maison du Sénéchal	42 000 €	
Ecole de musique	42 000 €	
Services techniques	25 000 €	Participation 50% Carhaix
Autres dépenses d'investissement récurrentes dont	652 000 €	
Voirie, réseaux divers, aménagements de terrains, bassins...	199 254 €	dont 51 600 € réfection bassin La Villeneuve
Matériel et mobilier	256 110 €	
Bâtiments	148 636 €	
Dépenses imprévues	48 000 €	
Total des projets d'investissement structurants 2018	6 917 351 €	

Ce tableau reprend les principaux investissements structurants prévus en 2018.

Le détail des dépenses d'équipement :

DEPENSES D'EQUIPEMENT AVEC OPERATIONS	BP 2017	CA 2017	R.A.R. 2017	BP 2018	ALLOUE 2018
Chapitre D20 Immobilisations incorporelles	63 027, 00 €	16 734, 25 €	-	191 240, 00 €	191 240, 00 €
Chapitre D204 Subventions d'équipement versées	1 975 415, 21 €	142 683, 24 €	61 481, 76 €	2 136 616, 00 €	2 198 097, 76 €
Chapitre D21 Immobilisations corporelles	553 084, 57 €	112 777, 15 €	15 080, 38 €	1 063 020, 00 €	1 078 100, 38 €
Chapitre D23 Immobilisations en cours	2 597 486, 69 €	505 450, 71 €	1 011 676, 34 €	1 438 360, 70 €	2 450 037, 04 €
Chapitre D27 Immobilisations incorporelles	2 030 732, 00 €	1 783 588, 77 €	-	2 592 200, 00 €	2 592 200, 00 €
Total	7 219 745, 47 €	2 561 234, 12 €	1 088 238, 48 €	7 421 436, 70 €	8 509 675, 18 €

Les dépenses du chapitre 20 « Immobilisations incorporelles » comprennent :

- les études préalables pour le transfert de la compétence eau assainissement (114 000 €),
- l'acquisition de licences et de logiciels (34 320 €),
- la charte graphique et la création d'un site web pour Vorgium (30 520€),
- un film pour la promotion économique (10 000€) et des données pour le SIG (2 400€).

Les dépenses du chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » comprennent :

- les fonds de concours aux communes (82 482 € dont 61 481, 76€ de report),
- les subventions pour les travaux d'aménagement de centres-villes et de centres-bourgs (200 000 €) conformément au P.L.H.,
- les travaux relatifs au très haut débit internet Fibre optique (1 662 616 €),
- une avance à la SAFI pour Kergorvo (100 000 €),
- les aides à la construction acquisitions conformément au P.L.H. (134 000 €).

Les dépenses du chapitre 21 « Immobilisations incorporelles » comprennent :

- l'achat de bâtiments pour la création d'une épicerie sociale (126 000 €) et d'une maison de santé pluridisciplinaire (265 000 €),
- la modification du plan de circulation des cars à la piscine (24 000€),
- la mise en place de panneaux de signalisation (101 200€),
- l'achat d'une tondeuse autoportée (39 240 €),
- du matériel de bureau et d'informatique (78 470 €) intégrant le changement du serveur,
- du mobilier (120 000 €) dont 105 000€ pour Vorgium,
- du matériel (345 900 €) dont 244 500 € de matériel scénographique pour Vorgium.

Les dépenses du chapitre 23 « Immobilisations en cours » comprennent :

- les travaux sur les terrains (249 600€) dont 48 000€ pour l'aménagement d'un parking à la maison des services publics, 51 600 € pour la réfection du bassin à la Z.A. de la Villeneuve et 78 600 € de reprises de trottoirs, de voirie et de réfection de réseaux d'eaux pluviales,
- les travaux sur les bâtiments (2 200 778 € dont 1 011 676 € de report pour Vorgium) :
 - . les travaux de Vorgium (1 023 942 € dont 1 011 676€ de report)
 - . les travaux de restructuration de la M.S.P. (281 400€),
 - . le maintien du dernier commerce de Treffrin (234 000€),
 - . les travaux de restructuration de la maison de l'enfance (170 000€),
 - . les travaux pour la maison de santé (69 600 €),
 - . la programmation du palais des sports (85 000 €),
 - . les travaux d'accessibilité des bâtiments (91 200 €),
 - . le désamiantage et un diagnostic pour la maison du Sénéchal (42 000€) et les services techniques (55 000 €),
 - . d'autres petits travaux (148 636 €) : changement de chaudière, couverture...

Les dépenses du chapitre 27 « Immobilisations incorporelles » comprennent :

- les avances remboursables faites aux zones pour 2 592 200 €, ces dépenses font l'objet d'une compensation en recettes de 1 784 000 €. Le montant des avances restant à la charge de la collectivité après les remboursements des budgets annexes est de 808 200 €.

Le détail des dépenses d'équipement par opération est le suivant :

OPERATIONS 2018	BP 2017	CA 2017	R.A.R. 2017	BP 2018	ALLOUE 2018
Opération 74 Vorgium AP/CP	1 800 000, 00 €	452 549, 12 €	1 011 176, 34 €	486 202, 00 €	1 497 378, 34 €
Opération 75 Très Haut Débit	1 722 000, 00 €	-	-	1 662 616, 00 €	1 662 616, 00 €
Opération 78 Dernier commerce de Treffrin	252 700, 00 €	2 365, 20 €	-	234 000, 00 €	234 000, 00 €
Opération 76 Façade de l'Office de Tourisme	25 000, 00 €	2 790, 95 €	-	38 000, 00 €	38 000, 00 €
Opération 42 ZAC de la Villeneuve-Carhaix	18 000, 00 €	-	7 737, 87 €	61 200, 00 €	68 937, 87 €
Opération 43 ZA de Kervouasdoué	13 500, 00 €	8 171, 90 €	2 880, 02 €	14 400, 00 €	17 280, 02 €
Opération 27 ZA du Poher	3 327, 84 €	2 773, 20 €	-	4 200, 00 €	4 200, 00 €
Opération 41 Bar alimentation du Moustoir	-	-	-	1 200, 00 €	1 200, 00 €
Opération 79 Pépinière eco-activités	-	-	500, 00 €	12 600, 00 €	13 100, 00 €
Opération 46 ZA de Loch ar Lann	2 618, 40 €	924, 40 €	1 257, 60 €	-	1 257, 60 €
Total des opérations 2018			1 023 551, 83 €	2 514 418, 00 €	3 537 969, 83 €

➤ **Les autres dépenses d'investissement**

Le chapitre 001 « Solde de la section d'investissement reporté » prévoit d'intégrer le solde négatif de la section d'investissement 2017 pour 571 419, 82 €.

Le chapitre 020 « Dépenses imprévues » prévoit une réserve de 48 000 € en cas d'insuffisance de crédits sur les autres chapitres.

Le chapitre 040 « Opérations d'ordre » prévoit l'amortissement des subventions d'équipement (55 720 €)

le chapitre 16 « Emprunts et dettes assimilées » prévoit un remboursement du capital de la dette de 473 185€

LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

Le montant des recettes d'investissement augmente de 22, 75% en 2018 pour atteindre 9 658 000 € contre 7 835 141, 47 € en 2017. Les principales recettes d'investissement sont les subventions et l'emprunt.

RECETTES D'INVESTISSEMENT						
CHAPITRE		BP 2017	CA 2017	R.A.R. 2017	BP 2018	ALLOUE 2018
021	Virement section fonctionnement	814 368, 37 €	-	-	1 139 616, 05 €	1 139 616, 05 €
024	Produits des cessions	38 250, 00 €	-	-	226 000, 00 €	226 000, 00 €
10	Dotations, fonds divers et réserve	490 177, 00 €	52 483, 77 €	-	1 940 599, 65 €	1 940 599, 65 €
13	Subventions d'investissement	1 387 641, 00 €	30 682, 00 €	1 511 077, 04 €	321 400, 96 €	1 832 478, 00 €
16	Emprunts et dettes assimilées	2 648 543, 83 €	1 664, 14 €	-	2 262 306, 30 €	2 262 306, 30 €
204	Subventions d'équipement versées	-	-	-	67 000, 00 €	67 000, 00 €
040	Opérations d'ordre	481 401, 00 €	517 550, 68 €	-	406 000, 00 €	406 000, 00 €
27	Autres immobilisations	1 326 652, 00 €	1 326 652, 10 €	-	1 784 000, 00 €	1 784 000, 00 €
Total 2018				1 511 077, 04 €	8 146 922, 96 €	9 658 000, 00 €

Le détail des recettes d'investissement par opération est le suivant :

<u>OPERATIONS 2018</u>	BP 2017	CA 2017	R.A.R. 2017	BP 2018	ALLOUE 2018
Opération 74 Vorgium AP/CP	1 340 386, 00 €	30 682, 00 €	1 294 701, 20 €	-	1 294 701, 20 €
Opération 75 Très Haut Débit	1 708 756, 00 €	-	-	2 231 806, 30 €	2 231 806, 30 €
Total des opérations 2018			1 294 701, 20 €	2 231 806, 30 €	3 526 507, 50 €

➤ **Chapitre 13 « Les subventions d'investissement »**

Les subventions d'investissement comprennent un reste à réaliser de 1 511 077, 04 € dont 1 294 701, 20 € pour Vorgium et 321 400, 96 € de subventions attendues pour 2018.

➤ **Chapitre 16 « Emprunts et dettes assimilées »**

L'emprunt d'équilibre inscrit sur ce chapitre pour 2018 est de 2 262 306, 30 € contre 2 648 543, 83 € en 2017.

Cet emprunt est un emprunt d'équilibre, il sert à équilibrer le budget et n'a pas vocation à être réalisé. Toutefois en 2018, la collectivité va devoir payer une partie des travaux relatifs au très haut débit « internet et fibre optique » d'un montant de 1 662 616 € (tranche 1 phase 1 et avance de la tranche 2), le remboursement d'un emprunt de 1 500 000 € a donc été prévu dans l'annuité de la dette. Une réflexion va cependant être menée afin de voir s'il ne serait pas plus intéressant d'ouvrir une ligne de trésorerie et d'attendre la fin de l'année pour savoir à combien se chiffrera le besoin de financement réel.

➤ **Les autres recettes d'investissement**

Le chapitre 021 « Virement de la section de fonctionnement » il représente une partie de l'autofinancement de la collectivité et sert à équilibrer les sections budgétaires. Il faut noter que l'autofinancement est en hausse de 39, 94% par rapport à 2017.

Le chapitre 024 « Produits des cessions » prévoit des recettes relatives à la vente de terrains.

Le chapitre 10 « Dotations, fonds divers et réserves » prévoit l'affectation du résultat de fonctionnement reporté de 2017 (1 440 599, 65 €) et le fonds de compensation de la T.V.A. (500 000€).

Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » prévoit le remboursement par la ville de Carhaix de 50% des travaux réalisés à l'école de musique et le remboursement par les communes membres de 50% des aides à la construction acquisition.

Le chapitre 27 « Autres immobilisations » prévoit les avances qui seront remboursées par les budgets zone en 2018. Le montant des avances restant à charge après les remboursements des budgets annexes est de 808 200 €.

LE BUDGET DE COLLECTE DES ORDURES MENAGERES

LA REPRISE DES RESULTATS DE 2017

A la clôture de l'exercice 2017, il est constaté

- un excédent de fonctionnement de 124 926,66 €, qu'il est proposé d'affecter en recettes à la section de fonctionnement à l'article R002,
- un solde d'investissement positif de 663 786,57 € qu'il est proposé d'affecter en recettes d'investissement à la section à l'article R001.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et recettes autorisées et prévues pour l'année 2018. Il est présenté avec la reprise des résultats 2017.

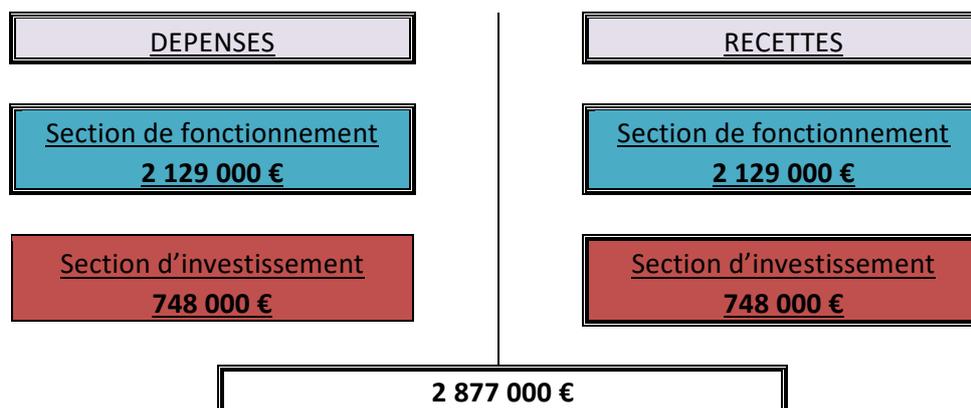
Budget principal	Restes à réaliser		Résultats à reporter
Fonctionnement			124 926, 66 €
Investissement	Dépenses	60 999, 20 €	663 786, 57 €
	Recettes	378, 61 €	

Le reste à réaliser en recette correspond à un remboursement de T.V.A. et en dépenses à l'achat de matériel pour la mise en place de la redevance incitative.

LA PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

Le budget de collecte des ordures ménagères s'élèvera toutes sections confondues, à 2 877 000 €.

L'équilibre du budget 2018 par section :



Les principales dépenses de fonctionnement 2018

Chapitre	BP 2017	CA 2017	BP 2018
011 - Charges à caractère général	1 338 856, 00 €	1 312 381, 40 €	1 308 741, 00 €
012 – Charges de personnel	738 970, 00 €	738 305, 08 €	740 960, 00 €
67 – Charges exceptionnelles	1 000, 00 €	-	1 000, 00 €
67 – Charges financières	1 000, 00 €	586, 23 €	599, 00€
Total	2 079 826, 00 €	2 051 272, 71 €	2 051 300, 00 €

Le montant des principales dépenses réelles prévu en 2018 est pratiquement identique à 2017.

Il a été prévu une augmentation des carburants suite à l'augmentation des taxes au 1^{er} janvier, le budget passe ainsi à 75 000€ contre 62 760 € en 2017.

Les véhicules ayant fait l'objet de grosses réparations en 2017, la dotation à l'entretien du matériel roulant a été diminuée de 6 396 €.

Les frais de personnel augmentent légèrement avec le G.V.T. de 2 000 €.

Les principales recettes de fonctionnement 2018

Chapitre	BP 2017	CA 2017	BP 2018
70 - Produits des services	125 000, 00 €	142 098, 17 €	132 323, 34 €
73 – Impôts et taxes	1 517 566, 00 €	1 517 277, 00 €	1 517 200, 00 €
74 – Dotations, subventions...	240 000, 00 €	310 583, 73 €	353 550, 00 €
Total	1 882 566, 00 €	1 969 958, 90 €	2 003 073, 34 €

Le montant des principales recettes de fonctionnement augmente de 120 507 € par rapport à 2017. Cette augmentation est liée à la tarification incitative qui devrait générer plus de recettes liées au tri.

Le budget s'équilibre sans augmentation de la T.E.O.M., son taux avait été diminuer de 10.9 % à 10.7 % en 2017.

Les principales dépenses d'investissement 2018

Au compte 2051 « Concession et droits similaires » on a inscrit 32 000 € dont 14 120 € pour l'achat du logiciel de facturation.

Au compte 2182 « matériel de transport » on a inscrit 35 000€ pour l'achat du véhicule électrique. Cette dépenses devrait faire l'objet d'une subvention de 22 000€.

Au compte 2188 « autres immobilisations corporelles » on a inscrit 100 000€ dont 24 684€ pour l'achat de conteneur équipés en puces, 1 428€ pour les puces électroniques et 20 800€ pour le système d'enregistrement automatique des conteneurs.

Au compte 2313 « constructions » on a inscrit le solde de 568 400€ afin d'équilibrer la section d'investissement. Cette somme pourrait servir à acheter une nouvelle benne ou à réaliser des travaux.

Les principales recettes d'investissement 2018

Les recettes d'investissement intègrent le report du solde positif d'investissement de 2017 de 663 786, 57 € (compte 001), la dotation aux amortissements de 60 200€ (chapitre 040) et un remboursement de T.V.A. de 24 013€.

LE BUDGET TRANSPORT

LA REPRISE DES RESULTATS DE 2017

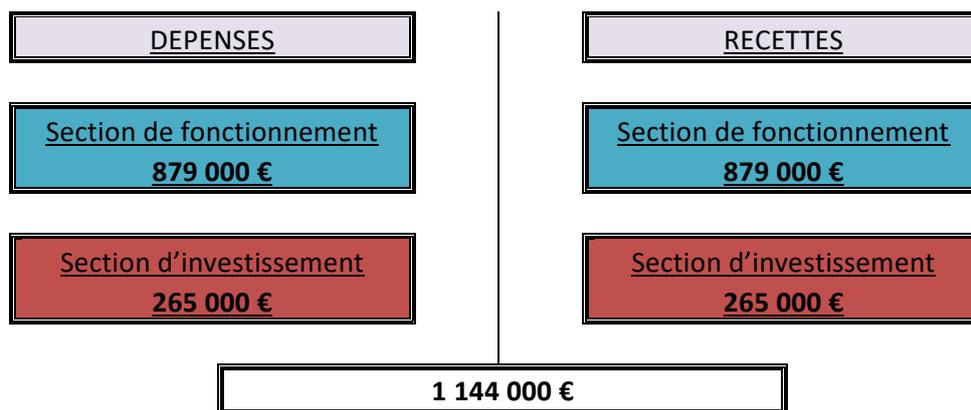
A la clôture de l'exercice 2017, il est constaté

- un excédent de fonctionnement de 92 572,64 €, qu'il est proposé d'affecter en recettes à la section de fonctionnement à l'article R002,
- un solde d'investissement positif de 2 142,75 €, qu'il est proposé d'affecter en recettes d'investissement à la section à l'article R001.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et recettes autorisées et prévues pour l'année 2018. Il est présenté avec la reprise des résultats 2017.

Budget principal	Résultats à reporter
Fonctionnement	92 572, 64 €
Investissement	- 2 142, 75 €

Le budget transport s'élèvera toutes sections confondues, à 1 144 000 €. L'équilibre du budget 2018 par section :



Les principales dépenses de fonctionnement 2018

Chapitre	BP 2017	CA 2017	BP 2018
011 - Charges à caractère général	538 049, 49 €	442 191, 14 €	641 580, 40 €
012 – Charges de personnel	169 288, 00 €	165 548, 84 €	147 000, 00 €
67 – Charges exceptionnelles	2 000, 00 €	201, 43 €	1 000, 00 €
66 – Charges financières	3 000, 00 €	2 852, 65 €	3 419, 60 €
042 – Opérations d'ordre	26 077, 20 €	26 077, 20 €	71 000, 00 €
Total	738 414, 69 €	636 871, 26 €	864 000, 00 €

Au chapitre 011 l'augmentation est liée à la participation due à la Région qui n'a pu être payée en 2017.

Au chapitre 012 les charges de personnel diminuent car il n'y a plus de reliquat à payer pour les années antérieures.

Au chapitre 042 l'augmentation d'environ 45 000€ vient de l'amortissement des deux nouveaux cars.

Les principales recettes de fonctionnement 2018

Chapitre	BP 2017	CA 2017	BP 2018
002 – Résultat d'exploitation reporté	-	-	92 572, 64 €
70 - Produits des services	72 700, 00 €	61 269, 83 €	70 200, 00 €
74 – Subventions d'exploitation	672 765, 49 €	672 585, 49 €	699 777, 36 €
Total	745 465, 49 €	733 855, 32 €	862 550, 00 €

Au chapitre 002 il est proposé d'affecter le résultat de fonctionnement excédentaire de 2017 de 92 572, 64€. Au chapitre 74 le budget s'équilibre par une subvention de fonctionnement de Poher communauté de 377 345, 49 €. **Comme pour le CIAS, il est proposé d'ajuster cette subvention en fin d'année.**

Les principales dépenses d'investissement 2018

Les dépenses d'investissement tiennent compte du remboursement du prêt relais de 65 000 € réalisé dans l'attente du remboursement de T.V.A. pour l'achat des bus en 2017 (compte 1641), elles comprennent également l'achat d'un nouveau car à l'UGAP pour 165 000€ (compte 2182).

Les principales recettes d'investissement 2018

Les recettes d'investissement intègrent les remboursements de T.V.A. pour l'achat des cars pour un montant de 90 409€ (compte 10222), le report du solde positif d'investissement de 2017 de 2 142, 75 € (compte 001) et l'augmentation de la dotation aux amortissements de 44 922€ (chapitre 040).

Le budget s'équilibre en investissement par un emprunt d'équilibre de 101 000 €. La section d'investissement générant habituellement plus de recettes que de dépenses, il n'y aura pas besoin de réaliser cet emprunt, il suffira de laisser le déficit d'investissement se résorber, normalement en deux ans.

LE BUDGET SPANC

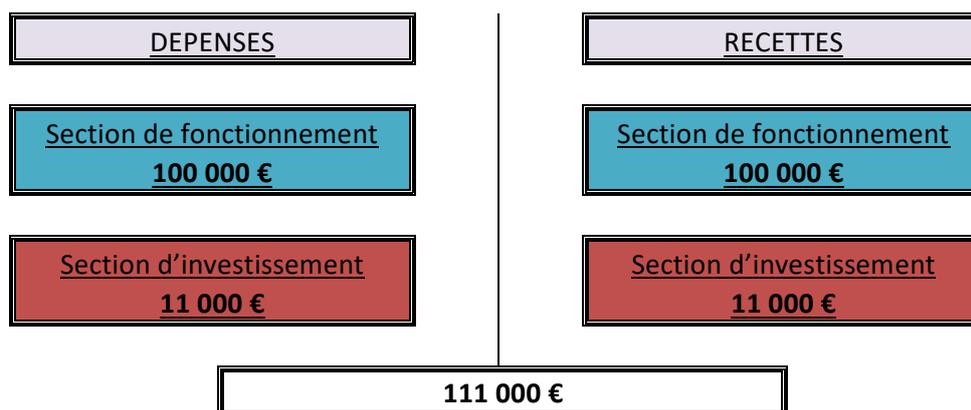
LA REPRISE DES RESULTATS DE 2017

A la clôture de l'exercice 2017, il est constaté

- un déficit de fonctionnement de 1 479,96 €, qu'il est proposé d'affecter en dépenses à la section de fonctionnement à l'article D002,
- un solde d'investissement positif de 8 342,49 €, qu'il est proposé d'affecter en recettes d'investissement à la section à l'article R001.

Le budget SPANC s'élèvera toutes sections confondues, à 111 000 €.

L'équilibre du budget 2018 par section :



Les principales dépenses de fonctionnement 2018

Chapitre	BP 2017	CA 2017	BP 2018
011 - Charges à caractère général	9 912, 00 €	9 912, 00 €	17 000, 00 €
012 – Charges de personnel	37 000, 00 €	34 826, 33 €	38 202, 00 €
65 – Autres charges de gestion	49 831, 80 €	5 100, 00 €	30 200, 00 €
Total	96 743, 80 €	49 838, 33 €	85 402, 00 €

Le chapitre 011 augmente de 9 537 € du fait de l'inflation mais aussi du fait d'un reliquat 2017 pour la mise à disposition de personnel. Il est également prévu d'acheter ou de louer des vêtements de travail et de les faire nettoyer pour 2 000€ et de réaliser des réparations sur le véhicule pour 1 000€.

Les principales recettes de fonctionnement 2018

Chapitre	BP 2017	CA 2017	BP 2018
70 - Produits des services	49 657, 82 €	44 517, 50 €	45 670, 00 €
74 – Subventions d'exploitation	56 037, 00 €	12 415, 84 €	54 330, 00 €
Total	105 694, 82 €	56 933, 34 €	100 000, 00 €

Le chapitre 70 est composé des recettes liées aux contrôles pour 45 670 € et aux subventions pour 54 330€.

Les principales dépenses d'investissement 2018

Il est prévu l'achat d'un disque dur externe (100 €), les autres crédits (10 900 €) servent à équilibrer la section d'investissement.

Les principales recettes d'investissement 2018

Les recettes d'investissement intègrent le report du solde positif d'investissement 2017 de 8 342, 49 € (compte 001), la dotation aux amortissements de 2 338€ (chapitre 040) et le F.C.T.V.A. de 319, 51€.

LE BUDGET VOIRIE

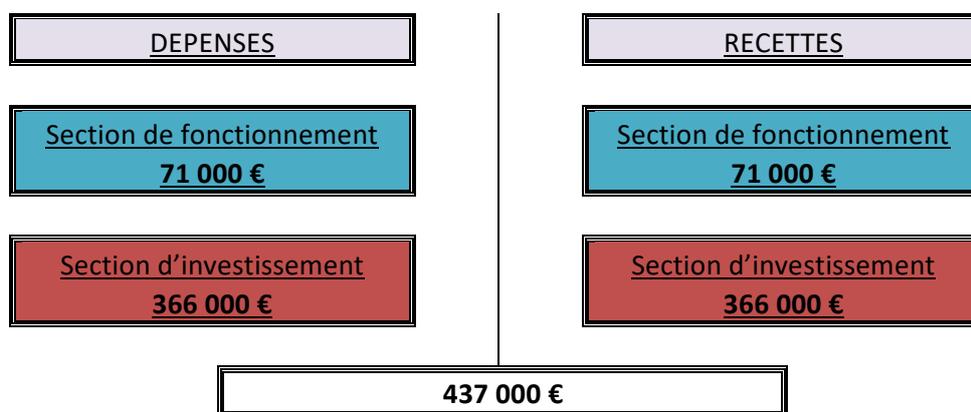
LA REPRISE DES RESULTATS DE 2017

A la clôture de l'exercice 2017, il est constaté

- un déficit de fonctionnement de 6 150,27 €, qu'il est proposé d'affecter en dépenses à la section de fonctionnement à l'article D002,
- un solde d'investissement positif de 336 865,35 €, qu'il est proposé d'affecter en recettes d'investissement à la section à l'article R001.

Le budget VOIRIE s'élèvera toutes sections confondues, à 437 000 €.

L'équilibre du budget 2018 par section :



Les principales dépenses de fonctionnement 2018

Chapitre	BP 2017	CA 2017	BP 2018
011 - Charges à caractère général	5 700, 00 €	-	25 911, 36 €
012 – Charges de personnel	8 000, 00 €	-	8 000, 00 €
65 – Autres charges de gestion	3 520, 00 €	-	2 849, 73 €
042 – Opérations d'ordre	30 038, 00 €	36 220, 82 €	27 588, 64 €
Total	47 258, 00 €	36 220, 82 €	64 349, 73 €

Les principales recettes de fonctionnement 2018

Chapitre	BP 2017	CA 2017	BP 2018
70 - Produits des services	62 370, 00 €	36 953, 34 €	71 000, 00 €
Total	62 370, 00 €	36 953, 34 €	71 000, 00 €

Le budget voirie ne peut pour l'instant être clôturé car il y a eu en 2017 des travaux facturés aux communes membres.

Les principales dépenses d'investissement 2018

Il est prévu d'acheter un tracteur (57 000 €) pour le service espace vert équipé d'un sécateur large (12 300€). Les autres crédits sont prévus pour équilibrer la section.

Les principales recettes d'investissement 2018

Elles sont composées du résultat reporté de 2017 (338 411, 36 €), de la dotation aux amortissements (27 588, 64 €) et d'un reste à réaliser de 29 400€ correspondant à une subvention du département.

LE BUDGET DE VORGIUM

Le centre d'interprétation archéologique virtuel « Vorgium » est considéré comme un Service Public à caractère Industriel ou Commercial (S.P.I.C.) car il est susceptible d'être géré par des entreprises privées (article L2221-1 du Code Général des Collectivités Territoriales), par des contrats de concession ou d'affermage.

Ainsi l'article L 2224-2 du CGCT précise que les collectivités ne peuvent prendre en charge dans leur budget propre des dépenses au titre de ces services.

De ce fait, l'article L 1412-1 du CGCT impose aux collectivités territoriales d'avoir recours exclusivement à la forme de la régie dotée :

- soit de la personnalité morale et de l'autonomie financière avec un compte de disponibilités courantes propre ;
- soit de la simple autonomie financière avec un compte de disponibilités courantes propre.

L'article L 2221-14 du CGCT dispose que les régies sont créées et leur organisation administrative et financière déterminée par décision de l'assemblée délibérante.

Dans le cadre de la gestion par Poher communauté du centre d'interprétation la gestion directe par les services de Poher communauté permet de créer une régie dotée de l'autonomie financière, Poher communauté conservant le pouvoir de décision. Le coût de fonctionnement du service est obligatoirement retracé dans un budget distinct de celui de la collectivité.

Au niveau budgétaire, un budget auquel s'applique la comptabilité M4 doit être créée, ce sera un budget annexe à celui de Poher communauté. Il disposera d'une trésorerie propre.

Le Conseil de Communauté est l'instance de décision de ce budget « Vorgium ».

Dans le cadre de la création de ce budget, compte tenu de l'autonomie financière de ce budget et de la trésorerie que ce budget doit assurer, il est proposé de verser une subvention de 22 000 € en 2018 afin de permettre le fonctionnement du service.

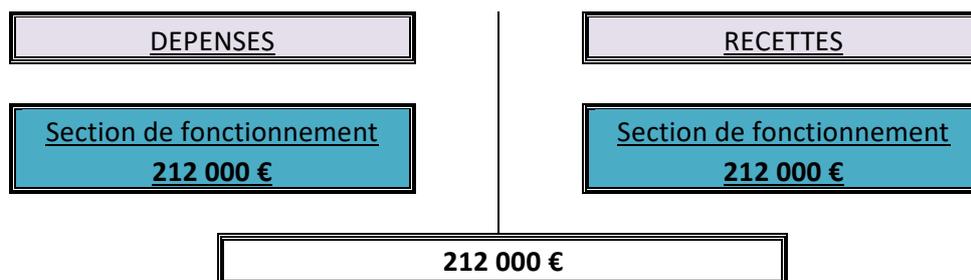
Le fonctionnement du centre nécessite la mise à disposition à titre gratuit par Poher communauté au profit du budget annexe du bâtiment en cours d'aménagement.

Le budget VORGIUM s'élèvera toutes sections confondues, à 212 000 €.

Fonctionnement : 212 000 €

Ce budget sera normalement assujettis à la T.V.A. uniquement pour les recettes liées à la boutique. Nous attendons une réponse des services fiscaux pour connaître le régime de T.V.A. applicable.

L'équilibre du budget 2018 par section :



Les principales dépenses de fonctionnement 2018

Chapitre	BP 2018
011 - Charges à caractère général	105 800 €
012 – Charges de personnel	106 200 €
Total	212 000 €

Les charges à caractère général comprennent notamment les fournitures (23 490 €) dont 20 000€ pour la boutique, les fluides (15 420 €), la publicité (15 000 €) et les frais de communication (25 700 €) pour l'ouverture. **La participation de 50% aux frais de location de la maison du stade ont été inscrit sur le budget principal afin que tout le budget ne soit pas assujetti à la T.V.A.**

Les charges de personnel (106 200€) comprennent le remboursement de la mise à disposition de personnel par le budget annexe (101 600 €) et des frais de formation (4 600€).

Les principales recettes de fonctionnement 2018

Chapitre	BP 2018
70 - Produits des services	138 000 €
74 – Subventions d'exploitation	74 000 €
Total	212 000 €

Les recettes sont composées des recettes liées aux visites guidées (98 000 €), de la vente des produits de la boutique (40 000 €), des aides de l'Europe pour l'ouverture (20 000€) et le fonctionnement de la structure (32 000 €), d'une subvention de Poher communauté pour abonder la trésorerie (22 000 €).

Il est proposé aux membres du Conseil Communautaire de donner un avis sur

- le mode de gestion à savoir la régie à seule autonomie financière
- la création et sur le budget de Vorgium
- le versement d'une subvention
- la mise à disposition du bâtiment

LES BUDGETS DE ZONE

Les opérations prévues en 2018 sont les suivantes :

ZONE D'ACTIVITE DE KERVOASDOUE OUEST

FONCTIONNEMENT	
Dépenses	Dépenses
605 – Achat de matériel : 16 000 €	7133-Variation encours : 42 000 €
60612-Eclairage public : 1 100 €	796 : Transfert de charges financières : 12 000 €
608-Frais accessoires : 12 000€	
611 – Contrat prestation services : 1 900 €	
61521 -Entretien de terrains : 10 000€	
63512-Taxes foncières : 600 €	
658 – charges diverses de gestion : 50 €	
66111-Intérêts d'emprunts : 12 435.31€	
66112-ICNE : - 85.31 €	
54 000 €	54 000 €

INVESTISSEMENT	
Dépenses	Dépenses
1641-Emprunts : 46 000 € 168751-Remboursement avance 2017 : 767 000 € 3351-Travaux : 42 000 € 2181 – Immobilisations corporelles : 2 000 € 2312 – Immobilisations en cours : 17 000 €	168751-Avance remboursable : 874 000 €
874 000 €	874 000 €

Les prestations prévues en 2018 sont les suivantes :

- réparation réserve incendie et bassin (16 000 €)
- reprise de peinture routière (1 000 €)
- signalétique (1 600 €)
- entretien espaces verts (7 500€)
- curage réseau eaux pluviales (700€)
- vidange séparateur (700€)

ZONE D'ACTIVITE DE KERHERVE

FONCTIONNEMENT	
Dépenses	Dépenses
605-Travaux : 3 500 € 6045-Frais d'études : 30 000 € 608-Frais accessoires : 7 500 € 61521 – Entretien de terrains : 3 000 € 63512-Taxes foncières : 7 500 € 66111-Intérêts d'emprunts : 7 552.49€ 66112-ICNE : -52.49€	7133 - Variation encours : 51 500 € 796 - Transfert de charges financières : 7 500 €
59 000 €	59 000 €
INVESTISSEMENT	
Dépenses	Dépenses
1641-Emprunts : 28 500 € 168751-Remboursement avance 2017 : 968 000 € 3351-Travaux : 51 500 € 2181 – Immobilisations corporelles : 4 200 € 2312 – Immobilisations en cours : 12 000 €	168751-Avance remboursable : 1 064 200 €
1 064 200 €	1 064 200 €

Les prestations prévues en 2018 sont les suivantes :

- étude et permis d'aménager (10 000 €)
- signalétique (3 500 €)
- entretien des espaces verts (1 500 €)
- maintenance éclairage public (800€)

ZONE D'ACTIVITE DE METAIRIE NEUVE

FONCTIONNEMENT	
Dépenses	Recettes
6041 - Etudes autres que terrain : 20 000 € 6045 - Etudes terrains à aménager : 84 000 € 6226 - Honoraires : 25 000 € 6358 - Autres droits : 276 000 €	7133-Variation encours : 405 000 €
405 000 €	405 000 €
INVESTISSEMENT	
Dépenses	Recettes
168751-Remboursement avance 2017 : 49 000 € 3351-Travaux : 405 000 € 2111 – Terrains nus : 200 000 €	168751-Avance remboursable : 654 000 €
654 000 €	654 000 €

Les prestations prévues en 2018 sont les suivantes :

- études (70 000 €)
- archéologie préventive (230 000 €)
- compensation foncière pour achat terrain (200 000 €)
- expertise foncière SAFER (25 000€)
- signalétique (500€)

Le montant des avances remboursables des budgets annexes de Métairie Neuve, Kervoasdoué et Kerhervé vers le budget principal est de 2 592 200€, ce montant correspond à la valeur des terrains commercialisables.